

Bonjour,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au dispositif Solid'Air Étudiants de Solidarité DOM-TOM Hérault / CSF. Vous trouverez ci-dessous les étapes à suivre pour constituer votre demande de logement étudiant à Montpellier.

Notre accompagnement :

Grâce à notre partenariat avec ACM Habitat, nous proposons des logements étudiants dans les résidences :

- Agropolis
- Cité Olympique
- Les Escholiers

Une fois votre logement attribué et votre adhésion annuelle de 15 € réglée, vous bénéficierez :

- D'un kit d'installation (linge de lit, vaisselle, petit équipement...)
- De l'accès à l'Épicerie Soleil (2 paniers alimentaires par mois pour 10 €) ;
- D'activités et d'ateliers favorisant votre intégration à Montpellier.

Les démarches :

1. Effectuer votre demande de logement

Vous êtes majeur :

- Créez votre demande de logement social afin d'obtenir votre Numéro Unique d'Enregistrement.

Vous êtes mineur :

- Contactez-nous afin que nous vous transmettions le formulaire CERFA de demande de logement.

2. Déposer votre demande auprès d'ACM Habitat

Rendez-vous sur le site : https://www.acmhabitat.fr/jplatform/jcms/sng_2000719/fr

1. Choisissez l'une des résidences partenaires.
2. Cliquez sur "Ma demande de logement", puis "Je crée une demande".
3. Complétez votre dossier.

4. Déposez les justificatifs demandés.
5. Téléchargez le justificatif de dépôt.
6. Vous recevrez ensuite votre Numéro Unique d'Enregistrement.

3. Demander votre garantie Visale (étudiants majeurs)

Dès réception de votre Numéro Unique rendez-vous sur le site :

<https://www.visale.fr/visale-pour-les-locataires/avantages/>

- Créez votre garantie Visale ;
- Complétez votre demande ;
- Téléchargez votre Visa Visale validé.

4. Envoyer votre dossier

Merci d'adresser votre mail à :

✉ logement.etud@sdt34.fr

En précisant les informations suivantes :

Nom	Prénom	Mail	Tél 1	Tel 2	Ecole	Région d'outre-mer	Date d'arrivée à Montpellier

Documents à fournir	
Étudiant majeur	Étudiant mineur
Numéro Unique de demande de logement social	Formulaire CERFA complété et signé
Pièce d'identité ou titre de séjour	Pièce d'identité
Certificat d'inscription ou certificat de scolarité 2026-2027	Certificat d'inscription ou certificat de scolarité 2026-2027
Garantie Visale valide ou justificatifs des garants	Pièces du garant (obligatoires) : pièce d'identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois, avis d'imposition 2025, 3 derniers bulletins de salaire, contrat de travail en CDI et attestation de l'employeur (hors période d'essai, préavis ou procédure de licenciement).
Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024	Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024

Si rattaché au foyer fiscal des parents : avis d'imposition 2025 des parents + déclaration préremplie 2024 + livret de famille complet	Déclaration préremplie 2024 (si rattaché au foyer fiscal des parents)
Si vous êtes imposable : votre propre avis d'imposition 2025	Livret de famille complet
Étudiant venant de l'étranger : attestation fiscale du pays d'origine (revenus 2024)	Présence obligatoire du représentant légal lors de la signature du bail.

Le certificat de scolarité définitif devra être transmis dès sa délivrance afin de permettre la validation du dossier.

Important

Seuls les dossiers complets seront présentés à la commission d'attribution d'ACM Habitat.

Merci de vérifier que toutes les pièces demandées sont jointes avant l'envoi de votre dossier.

Après le dépôt de votre dossier

Lorsque votre dossier sera complet et recevable :

- il sera présenté à la commission d'attribution d'ACM Habitat ;
- si votre candidature est retenue, vous serez invité(e) à une visite du logement ;
- si vous confirmez votre choix, un rendez-vous sera fixé pour la signature du bail et la remise des clés.

Le jour de la signature, vous devrez fournir :

- une attestation d'assurance habitation ;
- le règlement du dépôt de garantie ;
- le règlement du premier loyer.

Besoin d'aide ?

Notre équipe reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches. Vous pouvez nous contacter au 06 45 10 86 98 (appel ou SMS) ou 04 67 45 70 30

Au plaisir de vous accompagner dans votre installation à Montpellier.

L'équipe Logement Étudiants
Solidarité DOM-TOM Hérault / CSF

**Solidarité DOM-TOM
Hérault CSF accueille les étudiants
ultramarins à Montpellier**

T1 en résidence

**Récupère ton
Kit Cool !**

Vaisselle
Linge de maison

sous conditions*

Renseignements au
04 67 45 70 39 / 06 40 50 94 13
logement-etude@sdt34.fr
: @solidaritedomtom




Solidarité DOM-TOM Hérault CSF
216 av de Louisville
34080 Montpellier
04.67.45.70.30

DEMANDE DE LOGEMENT ÉTUDIANTS



NUMÉRO DE LOGEMENT SOCIAL :

- Faire la demande de logement sociale en ligne et nous transmettre le dossier dès réception
- Si étudiant Mineur, faire la demande en CERFA



GARENTI VISALE

- Faire la demande en ligne et envoyer la notification de garantie



DÉCLARATION DES REVENUS 2023

- Si rattaché à l'avis d'imposition des parents



AVIS D'IMPOSITION DES PARENTS 2025

- Si rattaché aux parents ou du demandeur



PIÈCE D'IDENTITÉ

- Récto et Verso

LIVRET DE FAMILLE

- Si rattaché aux parents

INSCRIPTION EN ÉCOLE SUPÉRIEUR

- Notification d'accès